

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL

DECAZEVILLE, le 5 avril 2017

Réf : 2017 – 3162 - CL/SG

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 12 AVRIL 2017 à 18h. à la Mairie

Veillez croire, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

François MARTY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2017
2. Décisions prises en délégation par le Maire

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire 2017
4. Comptes administratifs 2016
5. Concordance compte de gestion
6. Affectation des résultats 2016
7. Budgets 2017
8. Taux de fiscalité 2017
9. Subventions aux associations 2017
10. Amis du Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville : demande de subvention
11. Mausolée Cabrol : demande de subvention
12. Musée de géologie Pierre Vetter : demande de subvention auprès de la DRAC pour l'opération d'inventaire
13. Gymnase Ecole Jean Macé : demande de subvention

14. Piscine : demande de subvention

PERSONNEL

15. Tableau des emplois de la commune au 1er janvier 2017
16. Règlement intérieur du personnel : reporté
17. Adhésion au contrat de prestation sociale : titres restaurants avec le Banque Populaire : reporté
18. Ouverture de postes d'agents saisonniers à la piscine municipale
19. Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à la cuisine centrale
20. Modification du tableau des emplois
21. Mise en œuvre du PPCR - tableau des emplois de la commune au 12 avril 2017

URBANISME

22. Vente d'un bien immobilier à M. TORRUBIANO Damien
23. Démolition salle Jean-Paul Sartre: lancement du marché

L'an deux mille dix sept, le douze avril à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

Présents : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE - Christian LACOMBE - Véronique DESSALES - Romain SMAHA - Gisèle ALLIGUIE - Christian NICKEL - Marie-Hélène MURAT GUIANCE- Claudette REY - Albert GASTON - Guy DUMAS - Marc MAZA - - Christian MURAT - Patrick INNOCENTI - Sonia DIEUDE - Anne-Marie CUSSAC - Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET

Procurations : Maurice ANDRIEU à François MARTY - Corinne LAVERNHE à Sonia DIEUDE - Isabelle JOUVAL à Véronique DESSALES - Véronique REVEL à Anne-Marie CUSSAC - Philippe CARLES à Romain SMAHA - Delphine LOISON à Christian LACOMBE - Ramiro ROCCA à Christian MURAT - Catherine MAISONHAUTE à Jean-Pierre VAUR.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Romain SMAHA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2017 / 04 / 01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Vu le Code Général des Collectivités en son article L.2312-1 du CGCT
Vu la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12
La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010
Vu la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Monsieur le Maire explique que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire avant le vote du budget. La Loi NOTRe intègre quelques nouveautés à ce sujet. L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

DONNEES NATIONALES

Monsieur le maire donne les éléments de base de la Loi de finances concernant les collectivités locales :

- Les transferts financiers de l'État aux collectivités seront de 99,4 Mds € en 2017 (-0,6 % versus 2016). Au sein de cette enveloppe, les dotations représentent 63 Mds € (-3,5 %) dont la DGF qui enregistre une nouvelle baisse de 2,33 Mds € (contre -3,67 Mds € les deux années précédentes) pour atteindre 30,86 Mds €.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à +0,4 % pour 2017.
- L'effort demandé aux collectivités locales au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduira les ressources des collectivités de l'ordre de 550 millions d'euros (contre 749 millions d'euros initialement prévus). Le taux de minoration des allocations compensatrices s'établit à -39 % pour 2017 (contre -15 % entre 2015 et 2016). Le montant des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) évoluent à la baisse de 8 % (à 389 millions d'euros).
- A compter de 2018, la répartition des recettes de CVAE entre les territoires accueillant des sièges sociaux et ceux disposant d'unités de production sera rééquilibrée.
- La réforme de la DGF ne figure pas dans le texte et a été repoussé à 2018, au plus tôt. Le bloc communal a bénéficié d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques qui atteint environ un milliard d'euros au lieu de deux. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 180 millions d'euros tandis que la dotation nationale de péréquation est maintenue.
- D'autre part, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est reconduit pour 2017 et porté à 1,2 Md €. De même, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 Md €.
- Les modalités de détermination et de révision des attributions de compensation (AC) sont assouplies.
- Des attributions de compensation en section d'investissement peuvent désormais être créées.

Les principaux éléments qu'il convient de retenir sont :

- Une revalorisation des bases de 0,4% ce qui permettra « d'adoucir » la perte de population (- 100 habitants impactant aussi la DGF).
- Une baisse de la DGF de 80 000 € (la moitié du montant 2016).
- Un maintien de la DSR soit 270 000 €.

➤ Un FPIC dont le montant reste inconnu à ce jour mais qu'on peut estimer à 30 000 € au vu des résultats 2016 (communes « dites riches » contributrices).

➤ Une « perte » annuelle de recette de 110 000 € par écrêtement de l'Attribution de compensation par « solidarité » avec la Communauté de communes décidée en 2016.

➤ Une « perte » de recette de 110 000 € liée au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes (absence de facturation des prestations au budget Eau par le budget Ville).

RESULTATS 2016

M. le Maire donne les résultats financiers de la collectivité issue du compte administratif.

Budget	Section	Antérieur	2016	Résultat
VILLE	Fonctionnement	+1 152 257	+1 057 744	+2 210 002
	Investissement	+467 313	+633 855	+166 541
CUISINE	Fonctionnement	-68 077	+10 524	-57 552
	Investissement	+5 270	+25 023	+ 30 294
SITES INDUSTRIELS	Fonctionnement	+37 666	+51 718	+89 385
	Investissement	-44 197	+2 045	-42 151
RESEAU CHALEUR	Fonctionnement	+20 640	-15 027	+5 613
	Investissement	-640	-32 170	-32 810

➤ ANALYSE DU BUDGET VILLE

Le budget ville est excédentaire en fonctionnement et en investissement.

-En fonctionnement, il bénéficie de l'incorporation de l'excédent du budget annexe de l'Eau (inclus dans le report antérieur de 1 152 257 €). Sur 2017, 770 162 € sont à reverser à la Communauté de communes. Avec une diminution de - 155 000 € des dépenses par rapport à 2015, les recettes diminuent plus vite que les dépenses, dégradant l'épargne de gestion générée. La baisse des charges d'intérêts sur emprunt générée liée aux renégociations successives et le désendettement progressif de la commune permet le maintien d'une épargne nette de près de 600 000 €.

-En investissement, des provisions pour les gros travaux à venir ont été faites sur 2016, elles se retrouvent dans le résultat d'investissement.

EVOLUTION DES RECETTES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	VAR CA 2016/ CA 2015
013 : atténuations de charges	25 574 €	34 056 €	37 545 €	10,24%
70 : produits de gestion courante	337 525 €	379 302 €	470 547 €	24,06%
73 : impôts et taxes	4 652 726 €	4 748 883 €	4 660 337 €	-1,86%
73 : SDIS		415 011 €	415 011 €	0,00%
74 : dotations et subventions	1 925 234 €	1 822 250 €	1 613 869 €	-11,44%
75 : autres produits de gestion	271 947 €	252 854 €	240 216 €	-5,00%

76 : produits financiers	48 €	35 €	31 €	-10,93%
77 : produits exceptionnels (hors cessions)	38 257 €	268 746 €	39 176 €	-85,42%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 251 311 €	7 921 137 €	7 476 732 €	-5,61%

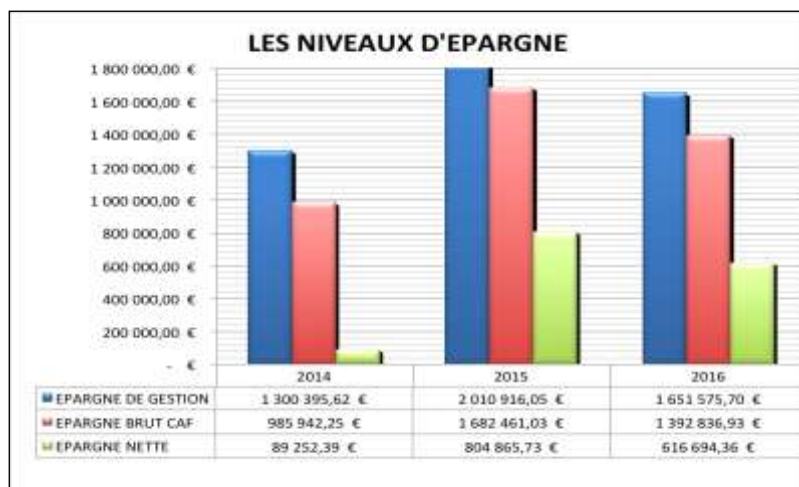
EVOLUTION DES DEPENSES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	VAR CA16 /CA15
011 : charges à caractère général	1 728 029 €	1 741 115 €	1 583 964 €	-9,03%
012 : charges de personnel	3 466 948 €	3 288 137 €	3 095 624 €	-5,85%
014 : atténuation de produits	34 369 €	20 214 €	126 335 €	524,99%
65 : autres charges de gestion	720 328 €	444 412 €	596 414 €	34,20%
65 : autres charges de gestion SDIS		415 011 €	419 161 €	1,00%
66 : charges financières	314 453 €	328 455 €	258 739 €	-21,23%
67 : charges exceptionnelles	1 241 €	1 332 €	3 658 €	174,56%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 265 368 €	6 238 676 €	6 083 895 €	-2,48%
	2,52%	-0,43%	-2,48%	

La fiscalité des ménages

La municipalité s'est engagée lors de son élection à ne pas utiliser le levier fiscal, elle maintient donc le cap et ne proposera pas d'augmentation des taux des impôts locaux.

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	13,83%	14%	14,21%	14,21%	14,21%	14,21%	14,21%	14,21%
Taxe foncière bâti	27,52%	27,85%	28,27%	28,69%	28,69%	28,69%	28,69%	28,69%
Taxe foncière non bâti	116,73 %	118,14 %	119,92 %	119,92 %	119,92 %	119,92 %	119,92 %	119,92 %

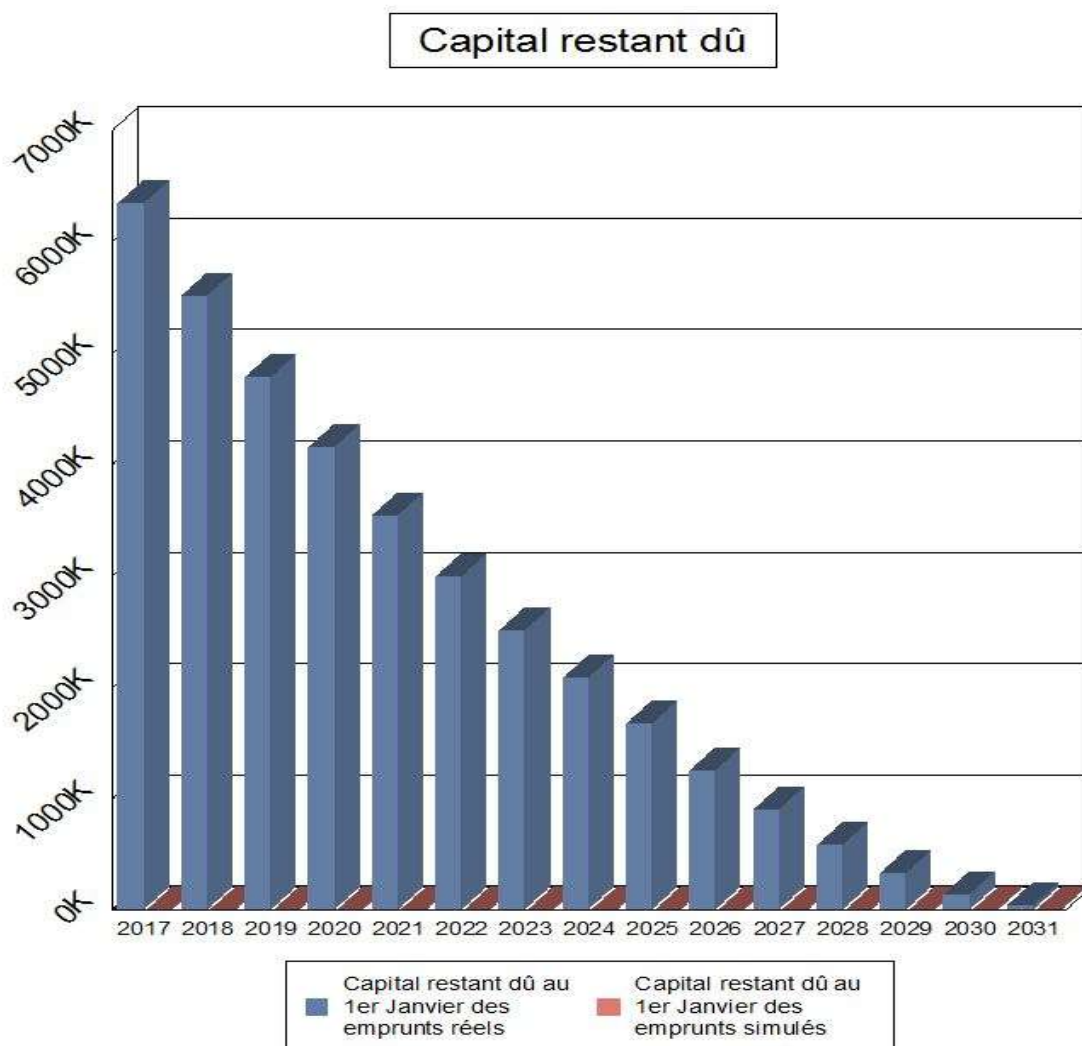
Épargne nette et l'endettement

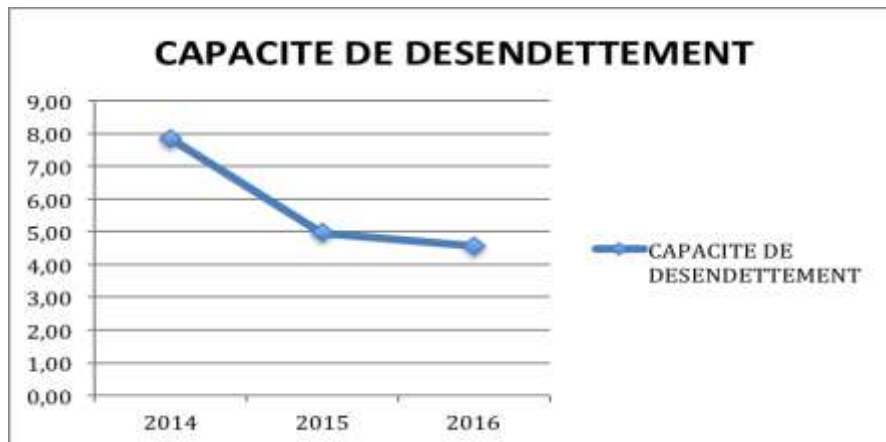


EN COURS DE LA DETTE AU 31/12	2014	2015	2016
Budget général	7 736 267 €	7 108 672 €	6 339 185 €
Restauration	70 000 €	60 731 €	51 228 €
Service des eaux	354 212 €	321 671 €	
Sites industriels	176 573 €	132 376 €	86 134 €
TOTAL	8 337 052 €	7 623 450 €	6 476 547 €

BUDGET GENERAL	2014	2015	2016
Capital	896 690 €	877 595 €	776 143 €
Intérêts	314 453 €	328 455 €	258 739 €
Annuité de la dette	1 211 143 €	1 206 050 €	1 034 881 €

Extinction de la dette





La dette communale

L'encours de la dette diminue considérablement du fait de l'extinction des emprunts. La dernière renégociation avec le Crédit Agricole permet de réduire les intérêts des prêts de cette banque par la baisse du taux non contrebalancé par une indemnité de résiliation anticipée.

La capacité de désendettement de la commune se situant désormais à 4 ans et demi, la commune retrouve des marges de manœuvre pour le recours à de nouveaux emprunts.

L'encours dette au 31 décembre 2016 est de 6 339 185 € en comparaison des 7 108 672 € en 2015.

Montant des charges financières à rembourser en 2017 : 170 000 € en comparaison des 258 000 € de 2016.

➤ BUDGETS ANNEXES

- Les budgets cuisine et réseau de chaleur sont déficitaires. Le budget cuisine, malgré des améliorations apportées par la nouvelle responsable, est toujours déficitaire (-80 000 € en 2016). On notera que la part amortissement a été réajustée de 40 000 € après rectification des comptes ce qui dégrade mathématiquement d'autant le résultat. Les points d'améliorations concernent :
 - L'utilisation du Logiciel Salamandre (aujourd'hui nouvelle version dénommée Fusion)
 - Une rationalisation de la gestion des stocks
 - Une maîtrise des coûts par vérification systématique des factures et un suivi de la variation des prix en fonction des règles des marchés publics signés (qu'il conviendra de relancer en 2017).
 - Une meilleure gestion des équipes (La responsable peut remplacer les cuisiniers en tant que cuisinière).
 - Une meilleure gestion des quantités (qui reste encore à affiner).

En 2017, le challenge consiste à dégager des marges de manœuvres pour gommer le déficit chronique en récupérant des marchés publics et des marchés privés. Pour cela des actions de communications « marketing » devraient être lancées.

- Le budget réseau de chaleur est également déficitaire de 32 810 €, cependant en 2017, l'AOT pour la cogénération devrait amener 22 000 € de recettes supplémentaires.
- Le budget Sites industriels reste inchangé et les budgets lotissements sont clos.

DONNEES 2017

Outre les données concernant les Dotations, le FPIC, les Bases locatives, on pourra constater en 2017 des recettes provenant de :

- 110 000 € d'excédent du budget eau après transfert de la compétence.
- 500 000 € d'emprunt Crédit Agricole pour financer les travaux rue Lassalle/Miramont et une partie du programme AMI centres-bourgs.
- Les subventions attendues (majoritairement par le FSIL) sont sollicitées à 700 000 € (2016 +2017).

Les charges de fonctionnement à caractère général

En 2017, les efforts pour maintenir ces dépenses doivent perdurer. Il conviendra de maintenir le niveau de dépenses (réelles + opérations d'ordre) en dessous de 6 400 000 € (6 598 000 € en 2016). L'arrivée du responsable du service énergie permettra dans les années futures d'économiser sur le poste énergies. Les investissements au niveau de l'éclairage public devraient amener une diminution de la consommation électrique. De la même manière, nous attendons des économies d'énergie au niveau des dépenses énergétiques du laminoir (mise en œuvre d'une télégestion).

Les charges de personnel

Les dépenses du personnel ont nettement diminué en 2016 (-193 000 €) du fait des départs en retraite non remplacés. Les recrutements d'agents prévus en 2017 sont au nombre de trois (le chef d'ateliers ayant été recruté en novembre 2016) : le responsable énergie, la responsable espaces verts, le responsable voirie. Les recrutements supplémentaires seront étudiés au fur et à mesure que d'autres agents partiront à la retraite ou seront mutés. En prenant compte le GVT et l'harmonisation découlant de la mise en œuvre du RIFSEP (entre contractuels et titulaires), on estimera que le niveau des ces dépenses en 2017 serait d'environ 3 300 000 €. Néanmoins, il conviendra de rester très prudent et de ne prendre des décisions qu'après avoir réalisé des simulations poussées.

Les subventions aux tiers et aux associations

Les subventions aux associations seront maintenues à un niveau équivalent à celui de 2016 soit environ : 240 000 € (nonobstant les modifications statutaires impactant le tourisme). Le CCAS de Decazeville nécessitera comme d'habitude une subvention de la ville pour être équilibré. Elle est estimée à 80 000 € en 2017.

La commune devra s'engager auprès du CCAS pour financer l'extension et la rénovation de la résidence autonome à hauteur de 90 000 € sur trois ans.

Les investissements en € TTC

Le programme d'investissement de 2017 est ambitieux. Le fait d'avoir retrouver une capacité à emprunter, permet d'envisager les travaux de revitalisation du centre-bourg plus sereinement. D'autres travaux liés à l'effort de mise à niveau ou de modernisation du patrimoine seront entrepris. La part d'excédent de fonctionnement qui sera vouée à l'autofinancement consacré à l'investissement serait de 700 000 €.

➤ Les travaux de la rue Lassalle et de la rue de Miramont vont démarrer en mars 2017. Le montant total est de 715 400 € dont une partie est remboursée par les concessionnaires.

➤ La destruction de l'îlot Lassalle et sa transformation en parc est fortement subventionnée (plus de 60%). Le coût total avoisinant 240 000 €.

Un effort sera à produire pour renouveler le matériel de transport des ateliers : 85 000 € (4 véhicules).

➤ 316 000 € seront consacrés aux écoles, priorité de la municipalité. Dans ce montant est inclus une part « sécurisation des écoles » pour la lutte contre les agressions terroristes.

➤ Cette année va voir la réalisation de la mise en œuvre du contrôle des accès des bâtiments municipaux les plus utilisés : le Laminoir, les gymnases et l'immeuble Cayrol. Montant : 40 000 €.

- L'ancien cinéma JP Sartre sera détruit ainsi que les deux maisons de chaque côté pour pouvoir disposer de réserves foncières. Les travaux se chiffrent à environ 250 000 €.
- Les mises aux normes handicapés des bâtiments communaux qui ont fait l'objet d'un dépôt d'agenda programmé nécessiteront un budget de 50 000 € par an.
- La voirie ne sera pas oubliée avec environ 300 000 €.
- La deuxième et troisième tranche de la rénovation du Mausolée Cabrol sont prévues pour un montant de 86 000 €. Nous espérons pouvoir toucher 40 000 € de subvention. La rénovation de ce patrimoine est la condition pour que la commune en devienne propriétaire.
- La rénovation d'autres bâtiments se poursuit notamment à la mairie où certains locaux des services techniques et des ateliers seront rénovés.
- Plus de 150 000 € seront consacrés aux aménagements urbains. Une étude urbaine sera commandée pour la place Ségalat, divers travaux aux cimetières seront entrepris.
- 50 000 € permettront d'acquérir du foncier si besoin.
- Enfin, des provisions de 300 000 € pour l'AMI centre-bourg et 400 000 € pour la rue Cayrade devront être réalisées pour assurer une partie des recettes par autofinancement.
- Le montant de FCTVA à recouvrer est d'environ 200 000 €, il inclut le FCTVA 2016 qui n'a pas été enregistré sur 2016.

Le Musée géologique

Suite au sinistre survenu en janvier 2017 et la difficulté que rencontrera la commune pour le rénover (vétusté du bâti, problème d'isolation, PPRM...), il sera nécessaire de déplacer les collections et les équipements. Cela représente un coût important que nous pouvons évaluer à 40 000 €. Il conviendra autant que possible de voir avec l'assurance de la collectivité le niveau de prise en charge du sinistre.

M. le Maire explique que les années futures représentent des enjeux importants puisqu'il convient de financer les équipements et les travaux d'avenir. La recherche de financements extérieurs sera toujours plus ardue. L'objectif principal est de finaliser l'opération de revitalisation du centre-bourg et de maintenir les bâtiments communaux à niveau en les modernisant. La signature de la maîtrise d'œuvre pour l'Ami centre-bourg est un pas important.

Toutes ces actions sont primordiales pour permettre d'attirer et fixer les jeunes populations afin de résider à Decazeville et ainsi enrayer la perte de population.

Le Plan prévisionnel d'investissement sur 3 ans

Le Plan prévisionnel est susceptible d'être modifié en fonction de l'avancement des travaux et les subventions obtenues.

Dépenses d'investissement			
	BP2017	BP2018	BP2019
Matériel de transport	100 000,00	0,00	0,00
Aménagements urbains	150 000,00	100 000,00	80 000,00
Mairie Services techniques Ateliers	59 900,00	20 000,00	20 000,00
Bâtiments divers	390 400,00	150 000,00	150 000,00
Bâtiments sportifs	11 500,00	12 000,00	12 000,00
Culture Animation	100 000,00	15 000,00	10 000,00
Gymnases	85 000,00	15 000,00	15 000,00
Écoles	316 000,00	100 000,00	30 000,00

Voirie	300 000,00	500 000,00	300 000,00
Réseaux secs	132 700,00	60 000,00	150 000,00
Acquisitions foncières	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Contrôle accès bâtiments communaux	60 300,00	15 000,00	15 000,00
ADAP	59 900,00	60 000,00	60 000,00
Rues Lassalle et Miramont	715 400,00	0,00	0,00
Rue Cayrade	400 000,00	500 000,00	500 000,00
Rue Montarnal	0,00	100 000,00	0,00
Ami centres-bourgs	300 000,00	900 000,00	500 000,00

Après avoir débattu des orientations proposées, le débat d'orientation budgétaire est soumis au vote.

Le conseil municipal par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration de Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET) et 24 voix pour décide :

- d'adopter le débat d'orientation budgétaire présenté ci-dessus.

Délibération n° 2017 / 04 / 02

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET PRINCIPAL - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	7 656 526,41	6 598 781,83	1 057 744,58
Investissement	4 198 327,80	3 564 472,61	633 855,19
	RESULTAT 2016		1 691 599,77

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 03

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET EAU - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 202 555,00	994 818,96	207 736,10
Investissement	161 781,72	330 140,26	-168 358,54
	RESULTAT 2016		39 377,56

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 04

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	786 924,08	797 448,59	-10 524,51
Investissement	78 340,72	53 317,09	25 023,63
	RESULTAT 2016		14 499,12

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 2017 / 04 / 05

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET SITES INDUSTRIELS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET SITES INDUSTRIELS - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	56 439,79	4 721,42	51 718,37
Investissement	44 197,13	46 242,67	-2 045,54
	RESULTAT 2016		49 672,83

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 06

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET RESEAU DE CHALEUR - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	22 077,96	7 050,00	15 027,96
Investissement	0,00	32 170,09	-32 170,09
	RESULTAT 2016		2 114,17

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 07

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET LOTISSEMENT FONTVERGNES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET LOTISSEMENT FONTVERGNES - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	9 874,50	9875,00	-0,50
Investissement	9875,00	0,00	9 875,00
	RESULTAT 2016		9 874,50

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 08

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES - RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	40 000,00	40 000,00	0,00
Investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
	RESULTAT 2016		40 000,00

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de

gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° 2017 / 04 / 09

CONCORDANCE COMPTE DE GESTION 2016

Le trésorier public a établi le compte de gestion 2016 de la commune. Les résultats sont conformes au compte administratif 2016. M. le Maire propose donc au Conseil municipal de valider ces comptes.

Comptes de gestion 2016 :

BUDGET	Fonctionnement		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
VILLE	7 656 526,41	6 598 781,83	4 198 327,80	3 564 472,61
EAU	1 202 555,00	994 818,96	161 781,72	330 140,26
RESEAU CHALEUR	22 077,96	7 050,00	0,00	32 170,09
SITES INDUSTRIELS	56 439,79	4 721,42	44 197,13	46 242,67
RESTAURATION COLLECTIVE	786 924,08	797 448,59	78 340,72	53 317,09
LOTISSEMENT FONTVERNHES	9 874,50	9 875,00	9 875,00	0,00
LOTISSEMENT FAREYRES	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- constate la concordance générale entre les comptes de gestion 2016 et les comptes administratifs 2016 de la commune pour l'ensemble des budgets (ville, service des eaux, restauration collective, sites industriels, réseau de chaleur).

Délibération n° 2017 / 04 / 10

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire présente les résultats du budget principal et des budgets annexes de la collectivité.

En 2017, seuls quatre budgets sont concernés, le budget EAU ayant été dissout en début d'année et les budgets lotissements en 2016: budget Ville, budget Restauration collective, budget Sites industriels et budget Réseau de chaleur.

Mme Dessales donne les résultats du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. Elle précise que le tableau prend en compte les restes à réaliser et le report cumulé.

		RESULTAT REPORTE			
	1068 - Excédent capitalisé.	001 – Investissem ent RECETTES	001 – Investissem ent DEPENSES	002 – fonctionnem ent RECETTE	002 - fonctionnem ent DEPENSES
VILLE	1 190 000,0 0	166 541,40	257 505,50	1 020 002,53	0,00
RESTAURATIO N COLLECTIVE	0,00	30 294,61	0,00	0,00	78 601,84
SITES INDUSTRIELS	89 585,31	0,00	46 242,67	0,00	0,00
RESEAU DE CHALEUR	56 000,00	0,00	32 810,09	339,98	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets 2017 comme présentés ci-dessus.

Délibération n° 2017 / 04 / 11

BUDGET VILLE 2017

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 présenté lors de la séance du 23 février 2017,
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2017,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
VILLE	8 072 502,53 €	4 302 351,69 €

Le Conseil Municipal, par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration pour Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER et Florence BOCQUET -) et 24 voix pour, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget ville

Délibération n° 2017 / 04 / 12

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2017

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 présenté lors de la séance du 23 février 2017,
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2017,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESEAU DE CHALEUR	47 339,98 €	83 329,98 €

Le Conseil Municipal, par 1 abstention (Jean-Louis CALMETTES) et 28 voix pour, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget réseau de chaleur .

Délibération n° 2017 / 04 / 13

BUDGET SITES INDUSTRIELS 2017

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 présenté lors de la séance du 23 février 2017,
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2017,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
SITES INDUSTRIELS	56 000,00 €	96 245,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget sites industriels.

Délibération n° 2017 / 04 / 14

BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE 2017

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 présenté lors de la séance du 23 février 2017,
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2017,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESTAURATION COLLECTIVE	875 211,68 €	78 294,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 pour le budget réseau de chaleur.

Délibération n° 2017 / 04 / 15

TAUX DE FISCALITE 2017

Monsieur le Maire explique que la commune a été notifiée des bases des taxes ménages. Elles s'établissent comme suit :

	Bases 2016	Bases prévisionnelles 2017
Taxe d'Habitation	14,21%	6 881 000
Taxe Foncière bâti	28,69 %	6 977 000
Taxe foncière non bâti	119,92 %	17 600

Lors du Débat d'orientation budgétaire, l'exécutif a expliqué qu'il proposerait de ne pas modifier les taux. Le produit attendu dans ces cas est le suivant. M. le Maire précise que le budget a été construit avec ces hypothèses.

TAXE	2015	2016	TAUX PROPOSE 2017	PRODUIT ATTENDU
TH	14,21%	14,21%	14,21%	977 790
FB	28,69%	28,69%	28,69%	2 001 701
FNB	119,92%	119,92%	119,92%	21 106

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2017 (identiques à 2015 et 2016).

-d'établir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) comme suit pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 14.21% (pas d'augmentation)**
- Taxe sur le foncier bâti: 28.69% (pas d'augmentation)**
- Taxe sur le foncier non bâti : 119.92% (pas d'augmentation)**

Délibération n° 2017 / 04 / 16

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions (fonctionnement , investissement et actions spécifiques) aux associations pour l'année 2017 telles que présentées ci-après :

	Mise à dispo. local	2016	2017
ASSOCIATIONS SOCIALES			
Croix-Rouge	Im. Cayrol pour l'alphabétisa°	250	250
Les donateurs de sang	Le Laminoir pour les collectes	200	250
Ligue contre le cancer		150	200
Restaurant du cœur		2 350	2 000
Secours catholique		250	250
Secours populaire français		0	250
Vie libre		100	100
S/TOTAL		3 300	3 300
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
AAPPMA Decazeville		200	100
Amicale du roller-hockey	Laminoir 2 + fluides+ T*	600	600
Basket-Club Firmi-Decazeville	Gym. Baldy	2 800	2 800
Club de tir du Bassin Houiller		400	400
Dauphins decazevillois	Piscine municip.	3 000	3 000
Football-Club Bassin-Aveyron (JSBA)	Stades + La Griff.	8 000	8 000
Guidon decazevillois		1 600	1 600
Haltéro-Club decazevillois	Ec. Combettes + fluides + T.	800	1 000

Rugby Bassin	Stades + La Griff.	3 800	3 800
Sporting-Club decazeillois	Stades + La Griff.	15 000	15 000
Tennis-Club Firmi-Decazeville		1 000	1 000
Tennis de table		100	100
Vélo passion		250	750 (e)
Yoseikan budo	Dojo de Fareyrès	100	100
S/TOTAL		37 650	38 250
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
A ciel ouvert	Salles Ségalat + fluides + T.	2 300	800
ASPIBD	Zone Centre + fluides + T.	0	1 500 (a)
Bibliothèque sonore		120	150
Couture loisirs	Ségalat + fluides + T.	100	100
Focale 12		200	400 (d)
Foyer populaire de St-Roch		650	1 100 (c)
Franças Loisirs fonctionnement		200	300
Jumelage Espagne Utrillas-Decazeville		500	500
Jumelage européen Coazze-Decazeville		500	500
Lo Crouzado	Gym. Jean-Macé	100	200 (b)
Memoria andando	Zone Centre + fluides + T.	1 000	500
Lyre decazeilloise	Esp. J.-Jaurès + fluides + T.	2 300	2 300
S/TOTAL		7 970	8 350
ASSOCIATIONS DIVERSES			
Fédération nationale des mutilés FNATH	Imm. Cayrol + fluides + T.	0	200
Retraités gendarmerie-médailleurs militaires		0	200
Aide aux animaux du Bassin		1 700	1 500
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	Club Amitié + fluides + T.	200	200
Association Shell Eco Marathon (lycée)		300	300
Association des retraités CFDT (pas d'U.L.)	Imm. Cayrol + fluides + T.	0	200
S/TOTAL		2 200	2 600
TOTAL 38 associations		51 120	52 500

T* = taxes

2015-2016, participation mairie à l'exposition Cabrol de l'Aspibd, valorisée à 5 000 €.

2015, fusion médaillés militaires et retraités de la gendarmerie.

2016, "fusion" Basket-Club Firmi-Decazeville avec l'école de basket. Une subvention unique.

2016, subvention exceptionnelle Memoria Andando suite au vol dont l'association a été victime.

2016, contrat pluri-annuel 2016-2019 avec La Lyre decazeilloise.

Soutien aux investissements 2017 :

(a) Aspibd pour 1 500 € (maquettes).

(b) Lo Crouzado pour 100 € (costumes).

(c) Foyer de Saint-Roch pour 450 € (achat bloc puissance pour l'éclairage).

(d) Focale 12 pour 200 € (remplacement rétroprojecteur).

(e) Vélo passion pour 500 € (location chronomètre pour le Véthalon de La Découverte).

Accompagnement non financier :

Fluides (tout ou partie) et taxes : L'Alerte.

Locaux + fluides : club de l'Amitié, 3e Age de St-Roch, clubs d'haltéro, Gym-Club, Z'alegria,

Rappel sur les subventions votées lors des précédents conseils municipaux :

Conseil municipal	Tiers	Subvention
17 janvier 2017	Comite du mémorial Ste Radegonde	500 €
17 janvier 2017	Amis du tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville	586 €
23 février 2017	Office du tourisme	16 666 €
23 février 2017	Francas	25 000€ x4 = 100 000 € et solde en 2018
TOTAL		117 752 €

Monsieur Murat ne prenant pas part au vote concernant la subvention pour le SCD, le conseil municipal par 28 voix pour décide :

- d'attribuer la subvention à l'association SCD pour l'année 2017 telles que présentées ci-avant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.

Monsieur Vaur ne prenant pas part au vote concernant la subvention pour l'ASPIBD, le conseil municipal par 28 voix pour décide :

- d'attribuer la subvention à l'association ASPIBD pour l'année 2017 telles que présentées ci-avant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.

Pour les autres associations, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2017 telles que présentées ci-avant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000€.

Délibération n° 2017 / 04 / 17

AMIS DU TOUS ENSEMBLE POUR L'HOPITAL ET LE BASSIN DE DECAZEVILLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence régionale de santé d'Occitanie a décidé la suspension provisoire de la maternité de l'hôpital Pierre-Delpech de Decazeville à la suite de l'accident survenu en octobre dernier. Cette suspension est intervenue alors que planent sur le centre hospitalier de sérieuses menaces de réduction d'activités depuis plusieurs années.

L'association « Les amis du Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville » a été créée en 2012 pour soutenir matériellement les initiatives, les manifestations et actions décidées par le collectif « Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville » et, le cas échéant, d'ester en justice pour les causes défendues par ce même collectif dont le siège social se situe Immeuble des sociétés, 78, esplanade Jean-Jaurès à Decazeville.

Par courrier en date du 22 mars 2016, l'association sollicite une deuxième fois les collectivités afin de réunir des fonds nécessaires à une action en justice, et suggère une participation à hauteur de 20 centimes par habitant.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1 172 € à l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association « Les amis du Tous ensemble pour l'hôpital et le bassin de Decazeville une subvention d'un montant de 1 172 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2017 / 04 / 18

MAUSOLEE CABROL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Mausolée de la famille Cabrol est situé au cimetière Miramont. Cette construction remarquable construit par l'illustre personnage ayant œuvré pour l'industrialisation du bassin de Decazeville nécessite une réfection de qualité. Avec le temps et du fait des matériaux utilisés à l'époque de sa construction, il s'est dégradé peu à peu.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2014 (terminée en 2015). La deuxième et troisième tranches de travaux peuvent donc se poursuivre afin de finaliser la restauration complète du Mausolée.

Les travaux à réaliser concernent les travaux extérieurs de maçonnerie et le remplacement des vitraux. En effet, les travaux sur les menuiseries et la serrurerie initialement prévus n'ont pas été retenus.

- Maçonnerie :
 - Nettoyage du parement et piquage des joints.
 - Rejointoiement au mortier et gommage des parties noires
 - Consolidation et restauration des pierres altérées
 - Restauration de l'entrée (longrine)
 - Remontage maçonnerie
 - Nettoyage des rosaces en terre cuite
 - Restauration des éléments conservables (pointes, colonnettes)
 - Réalisation de nouveaux éléments en terre cuite
 - Joints à la chaux

- Vitraux
 - Dépose et repiquage des vitraux
 - Repose après restauration en atelier

MAUSOLEE CABROL

DEPENSES		RECETTES	
LOT	Montant en €	Partenaire	Montant en €
Maçonnerie	37 900,00 €		
Vitraux	16 500,00 €	État DRAC : 20%	14 520,00 €
Menuiserie bois	13 000,00 €	Conseil Dptal 12 : 20%	14 520,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 200,00 €	Conseil Régional : 20%	14 520,00 €
		Commune	29 040,00 €
TOTAL HT	72 600,00 €	TOTAL	72 600,00 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Les travaux du mausolée ont débuté le 3 avril 2017. Les travaux d'installation du chantier ne sont pas à prévoir puisque cela a été fait lors de la tranche I.

Phase	Délai
Préparation chantier ; pose échafaudage	déjà réalisée Tranche I
Travaux maçonnerie	Avril 2017 – sept 2017 Interruption août 17
Vitraux : dépose – restauration-pose	Juillet 2017
Nettoyage : dépose échafaudage- chantier	Octobre 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2017 / 04 / 19

MUSEE DE GEOLOGIE P. VETTER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'OPERATION D'INVENTAIRE

Vu L'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires qui pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents,

Vu la politique d'aide du ministère de la culture,

Monsieur le Maire explique que les collections exposées et détenues au Musée Pierre Vetter doivent être recensées et faire l'objet d'un recollement de toutes les pièces afin d'en connaître l'exacte nature et d'en garder une trace écrite.

A cet effet, le conseil municipal en date du 22 septembre 2016 a validé le recrutement d'une personne chargée de cette mission et a voté une demande de subvention auprès de la DRAC sur ce dossier.

L'inventaire n'étant pas terminé, il doit continuer en 2017 avec le recrutement d'un agent.

Pour cela, la commune dans le cadre d'un besoin occasionnel : l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La collectivité va donc recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois pour faire cet inventaire. Cette durée pourrait être incrémentée de 8 mois de plus pour réaliser l'inventaire des archives historiques de la commune.

Le montant global lié à la rémunération de cet agent est de 36 000 € / an (charges patronales comprises).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 50% du montant dédié à cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2017 / 04 / 20

GYMNASE ECOLE J. MACE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique au Conseil que le sol du gymnase de l'école Jean Macé est très dégradé. Il propose de lancer la réfection de ce sol et de demander des subventions au Sénateur Alain Marc dans le cadre de sa réserve parlementaire. Très utilisé par les élèves et prêté au coup par coup à des associations, il n'est plus utilisable en l'état.

La réfection du sol consiste au nettoyage et à remettre une couche d'un revêtement adapté.

DEPENSES		RECETTES	
LOT	Montant en € HT	Partenaire	Montant en €
Revêtement	17 000 €	État DETR%	3 400 €
		Réserve parlementaire	8 000 €
		Commune	5 600 €
TOTAL HT	17 000 €	TOTAL	17 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement présenté
- de l'autoriser à solliciter les partenaires financiers
- de l'autoriser à signer les conventions et tout autre document relatif à cette demande

Délibération n° 2017 / 04 / 21

PISCINE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire explique que la piscine municipale est ancienne et dégradée. Il est difficile dans ces conditions de faire fonctionner cet équipement. Elle apporte pourtant un service inestimable tous les été pour les jeunes et les moins jeunes de Decazeville (et d'autres communes). Cet équipement contribue en outre à renforcer le lien social et la pratique d'une activité sportive. M. le Maire précise que depuis plusieurs années, les actions "savoir nager" organisées à la piscine ont beaucoup apporté au territoire. Enfin, l'activité aquagym testée l'an dernier a été un succès, elle sera reconduite et développée en 2017.

Afin d'améliorer le service, des équipements type barnums et chapiteaux sont prévus au budget 2017. Des travaux de remise à niveau sont nécessaires, les crédits correspondant sont aussi inscrits au budget 2017.

M. le Maire explique que malgré toutes ces améliorations ponctuelles, il convient de procéder à des réparations d'envergure pour que l'équipement soit exploitable dans la durée. Dans ces conditions la commune a demandé à un bureau d'étude de se pencher sur la restauration de la piscine.

Les travaux à réaliser sont d'envergure. Ils peuvent se résumer aux opérations suivantes :

- Travaux préparatoires : Installation de chantier, études préalables, assurance DO...
- Mise en œuvre des bacs tampons : décapage terrasse, création bacs tampons, Modifications hydrauliques, revêtement étanche, réfection clôtures, reprise abords...
- Reprise de goulottes : dépose périphérie du bassin, reprise des bétons, raccordement des réseaux, dallages, agrandissement de la plage arrière....

- Réfection du grand bassin : dépose des carreaux existant, enduit de reprofilage, résine d'étanchéité...
- Reprise du pédiluve
- Accessoires : Plots de départ et échelle inox

M. le Maire donne le plan de financement prévisionnel:

DEPENSES HT		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	65 000,00 €		
travaux préparatoires	133 825,00 €	Région Occitanie: 57% *	390 000,00 €
mise en œuvre des bacs tampons	72 900,00 €	Conseil départemental: 12%	83 427,00 €
reprise des goulottes	272 300,00 €		
réfection du grand bassin	98 500,00 €	CNDS : 10%	67 632,50 €
reprise du pédiluve	9 500,00 €	Commune: 20%	135 265,50 €
accessoires	24 300,00 €		
TOTAL HT	676 325,00 €	TOTAL	676 325,00 €

* La Région Occitanie participe à hauteur de 30% de 3000 € / m²
 soit 0,3(3000 X 435 m²) = 391 500
 = € arrondi à 390 000 €

Les travaux pourraient être programmés dès 2018 (en fonction de subventions obtenues).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention auprès des partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux de la piscine
- de l'autoriser à signer toutes les conventions et pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération n° 2017 / 04 / 22

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 1ER JANVIER 2017
--

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la collectivité au 1er janvier 2017 dans le cadre du vote du budget.

	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
DGS	1	1	0
Attaché principal	0	0	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	0
Rédacteur territorial	2	0	2
Adjoint administratif principal 1ère c	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème c	4	3	1
Adjoint administratif	6	2	4
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	2	1	1
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	4	3	1
Technicien principal de 2ème classe	2	0	2
Technicien territorial	2	1	1
Agent de maîtrise principal	4	1	3
Agent de maîtrise	4	1	3
Adjoint technique principal de 1ère c	15	11	4
Adjoint technique principal de 2ème c	14	12	2
Adjoint technique	39	30	9
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 2ème classe	3	2	1
FILIERE SPORTIVE			
Educateur territorial principal 2°c	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Attaché territorial conservation du patrimoine	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	0	0	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 1ère classe	1	0	1
FILIERE SECURITE			
Brigadier chef principal police municipale	1	1	0
Brigadier	0	0	0
HORS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DROIT PUBLIC			
Apprenti	1	0	1
Contrat aidés : Emploi avenir	2	2	0

TOTAL	114	76	38
--------------	------------	-----------	-----------

Note: Les Postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public
 Les Emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé

Le conseil municipal prend acte du tableau des emplois .

Délibération n° 2017 / 04 / 23

OUVERTURE DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS A LA PISCINE MUNICIPALE

Vu le décret n°88-145 du 15/02/1988 en application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984
 Vu le CGCT,

En vertu du décret n°88-145 du 15/02/1988 en application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifié relatif aux agents non titulaires de la FPT et afin d'assurer le fonctionnement de la piscine municipale, il est proposé de créer, 2 postes de saisonniers contractuels pour la période estivale du 15 mai au 15 septembre:

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour le fonctionnement opérationnel de la piscine (assurer l'entretien, la filtration de l'eau , le niveau de ph ...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- **2 postes d'adjoint technique à temps complet pour le fonctionnement opérationnel de la piscine (assurer l'entretien, la filtration de l'eau , le niveau de ph ...)**

Délibération n° 2017 / 04 / 24

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) A LA CUISINE CENTRALE

Vu la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant création des CUI,
 Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 visant à améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi,
 Vu l'avis du Comité technique du 11 avril 2017,

Les contrats aidés ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les douze derniers mois. Les contrats aidés répondent au droit privé et non au droit public.

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il peut être conclu sur une base annuelle selon la situation ou le parcours du jeune, ou selon le projet associé à l'emploi et renouvelable jusqu'à trois ans. L'aide de l'État est de 75% du SMIC brut pour les employeurs du secteur non marchand.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un emploi d'avenir en CDD dans les conditions suivantes :

- durée de 1 an renouvelable deux fois (maximum trois ans)
- à compter du 1^{er} mai 2017

➤ rémunération sur la base du smic horaire

M. le Maire précise que la recherche du futur employé a été lancée et qu'après accord du Conseil municipal, l'agent sera recruté à compter du 9 mai 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création d'un poste pour un emploi CUI-CAE pour la cuisine centrale en Contrat à Durée Déterminée de 1 an renouvelable deux fois non tacitement dans les conditions exposées par M. le Maire.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent avec l'État et la personne recrutée ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

- d'acter que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.

Délibération n° 2017 / 04 / 23

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu des besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit.

Au centre de restauration, un agent occupe un poste de 30H hebdomadaire (temps non complet) non adapté aux missions réelles de l'agent. Il s'en suit une obligation de payer des heures supplémentaires systématiquement ce qui n'est pas logique. Il convient de passer ce poste à 35H. Il précise que toute modification d'un poste doit suivre la règle de la suppression-création.

D'autre part, la régularisation des emplois précaires entamée par la collectivité passe par la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique.

M. le Maire propose donc :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35 (poste basé au centre de restauration)

- création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet.

Les caractéristiques des postes sont les suivantes :

- Cadre d'emploi des adjoints techniques
- Poste à temps complet
- Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels
- Rémunération selon condition statutaire
- Date de création 1er mai 2017

M. le Maire précise que les fiches de poste correspondantes seront remises à jour en fonction des modifications expliquées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois tel que suit :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35

- création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet

- rémunération selon conditions statutaires

Délibération n° 2017 / 04 / 26

MISE EN OEUVRE DU PPCR - TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 12 AVRIL 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret parus au Journal Officiel le 14 mai 2016 (décret 2016- 588) en application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations,

M. le Maire explique que le PPCR (Protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 a modifié les dispositions statutaires des agents et doit être mis en place entre 2016 et 2020, selon le calendrier établi par le ministère de la Fonction publique. Jusqu'en 2020, les salaires et d'autres éléments de la rémunération des fonctionnaires des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C vont évoluer, avec la refonte progressive des grilles indiciaires. Avec cet accord PPCR, les salaires de tous les agents publics vont être revalorisés différemment, de même que le déroulement de leurs carrières. De nouvelles règles de recrutement vont entrer en vigueur. Cette nouvelle politique RH dans le secteur public s'accompagne d'une simplification statutaire.

➤Revalorisation des indices bruts et des indices majorés des grilles indiciaires. En contrepartie, ces fonctionnaires vont subir un abattement sur tout ou partie de leurs indemnités : c'est la mesure dite du « transfert primes-points ». « Les signataires du présent accord affirment leur volonté d'orienter la politique de rémunération prioritairement sur le traitement indiciaire, en engageant un premier mouvement de transfert d'une partie des primes versées aux agents vers les grilles », indique le texte du PPCR.

➤Création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté (ou au choix) ou à l'ancienneté maximale.

➤A compter du 1er janvier 2017, début de la réorganisation des carrières. Il convient de modifier le tableau des emplois pour tenir compte des modifications apportées dans les grades des agents.

	POSTES		
	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
DGS	1	1	0
Attaché principal	0	0	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	0
Rédacteur territorial	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère c	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème c	6	4	2
Adjoint administratif	2	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	2	1	1
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	3	3	0
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0
Technicien territorial	3	1	2
Agent de maîtrise principal	2	1	1
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère c	12	11	1
Adjoint technique principal de 2ème c	18	16	2
Adjoint technique	19	19	0
Adjoint technique 32/35ème	2	2	0
Adjoint technique 30/35ème	2	2	0
Adjoint technique 28/35ème	1	1	0
Adjoint technique 25/35ème	1	1	0
Adjoint technique 20/35ème	1	1	0
Adjoint technique 18/35ème	1	1	0
Adjoint technique 14/35ème	1	1	0
Adjoint technique 10/35ème	1	1	0
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 2ème classe	2	2	0
FILIERE SPORTIVE			
Educateur territorial principal 2°c	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Attaché territorial conservation du patrimoine	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine	0	0	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	0	0	0
FILIERE SECURITE			
Brigadier chef principal police municipale	1	1	0
Brigadier	0	0	0
HORS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DROIT PUBLIC			
Apprenti	1	0	1
Contrat aidés : Emploi avenir	3	2	1
TOTAL	93	79	14
Note: Les Postes permanents sont occupés par des agents titulaires ou contractuels de droit public Les Emplois aidés sont occupés par des contractuels de droit privé			

Le Conseil Municipal prend acte du tableau des emplois modifié et mis à jour par rapport au PPCR au 12 avril 2017.

Délibération n° 2017 / 04 / 27

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER A M. TORRUBIANO

Vu l'avis du Domaine du 31/01/2017 n°2017 089 V0054

M. le Maire explique qu'une parcelle appartenant à la commune intéresse M. Torrubiano Damien demeurant 3 rue de la Montagne à Decazeville. Cette parcelle est la n°AO327 (Zone Uba) d'une surface de 546 m². Le prix de vente est de 1 935 € accepté par l'acquéreur et correspondant à l'avis du Domaine.

M. le Maire précise que cette parcelle avait déjà fait l'objet, il y a plus d'un an d'une tentative de transaction avec la même personne mais que celle-ci n'avait pas pu aboutir à l'époque. Suite à un nouvel avis des domaines (délai d'un an dépassé), le prix estimé a baissé et M. Torrubiano est de nouveau intéressé.

Le Conseil Municipal, par 5 voix contre (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration de Catherine MAISONHAUTE - Jean-Paul BOYER - Florence BOCQUET) et 24 voix pour décide :

- d'accepter de vendre à M. Torrubiano Damien la parcelle n° AO327 au pris de 1 937 €.
- précise que les frais de rédaction des actes sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document relatif à ce dossier

Délibération n° 2017 / 04 / 28

DEMOLITION SALLE JEAN-PAUL SARTRE : LANCEMENT DU MARCHÉ

Vu la délibération n°2014/06/02 du conseil municipal en date du 15 avril 2014 portant délégation générale au Maire,

M. le Maire explique au Conseil que la salle Jean Paul Sartre ayant subi un sinistre incendie, elle donne une image dégradée du centre ville de Decazeville.

La commune a acquis dernièrement les immeubles adjacents (maisons d'habitation) qui ne sont plus habitables afin de pouvoir procéder au nettoyage de ce bloc d'immeubles. Il rappelle que l'affaire du sinistre fait l'objet d'une procédure contentieuse avec l'assureur de la commune (SMACL) et que le dossier a été soumis au conseil juridique de la commune. Une première décision du tribunal administratif de Toulouse a ordonné le versement d'un acompte d'un montant de 250 000 € à la commune par la SMACL. L'avocate chargée de l'affaire a annoncé à la commune que ces fonds pouvaient être utilisés pour démolir les immeubles concernés.

M. le Maire indique au conseil que la mission de Maitrise d'œuvre a été confiée à Mme Costes-Bénazeth, architecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de l'autoriser à lancer le marché de travaux vraisemblablement supérieur à 206 000 € HT, seuil de sa délégation,
- de signer les marchés afférents à cette affaire et tout autre document relatif à cette opération.

Séance levée à 20h20.